



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2016

Rapport des mandataires - Société d'Economie Mixte Lyon Parc Auto - Exercice 2021

Direction Contrôle de Gestion

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2016 - RAPPORT DES MANDATAIRES - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LYON PARC AUTO - EXERCICE 2021 (DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon Parc Auto et représentée au sein de son Conseil d'administration par Madame Florence DELAUNAY et Messieurs Valentin LUNGENSTRASS et Denis BROLIQUIER.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14, leur rapport écrit de l'exercice 2021 vous est aujourd'hui soumis.

**I- Bilan financier 2021 :**

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

	<b>2019 En M€</b>	<b>2020 En M€</b>	<b>2021 En M€</b>	<b>Tendance 2021-2020</b>
capital social	8	8	8	➔
participation publique	61,84 %			➔
<i>dont Ville de Lyon</i>	21,63 %			➔
<i>dont Métropole de Lyon</i>	37,82 %			➔
	<b>2019 En M€</b>	<b>2020 En M€</b>	<b>2021 En M€</b>	<b>Tendance 2021-2020</b>
produits société	60,9	41,8	49,3	↗
<i>dont chiffre d'affaires</i>	58	39,4	46,6	↗
charges société	55,5	45,6	50,7	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	2,3	-0,4	-0,08	↘
résultat net	5,3	-3,8	-1,4	↗

	<b>2019</b> En M€	<b>2020</b> En M€	<b>2021</b> En M€	<b>Tendance</b> <b>2021-2020</b>
capacité d'autofinancement	14,9	9	8,7	↘
capitaux propres	59,3	55,4	54	↘

Les fonds propres (y compris droits du concédant) de la société s'élèvent à 210,7 M €

A fin 2021, les dettes financières à rembourser s'élèvent à 79 M € soit 5 années de capacité d'autofinancement avec un taux d'intérêt moyen de 1,1 %.

L'exercice 2021 est fortement marqué par l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation horaire.

Le résultat d'exploitation reste déficitaire mais s'améliore cependant : il passe de - 3,8 M € en 2020 à - 1,4 M € en 2021. Cette évolution est essentiellement expliquée par :

- le chiffre d'affaires, en redressement par rapport à 2020 (+ 7,2 M €) ; il reste cependant fortement en retrait par rapport à 2019 (- 11,4 M €) ainsi que par rapport aux prévisions budgétaires 2021 (- 8,7 M €) ; cette baisse par rapport aux prévisions est essentiellement expliquée par une fréquentation horaire encore très impactée par la crise sanitaire (confinements, couvre-feu, fermeture des lieux festifs, bars et restaurants) et en particulier par la faible activité de l'aéroport Saint Exupéry (- 6,6 M € par rapport à 2019). Il est à souligner que l'activité d'auto-partage (Citiz et Yea !) s'améliore avec une augmentation du chiffre d'affaires (+36 % par rapport à 2020) et du nombre de réservations (+ 26 % par rapport à 2020) ;
- les charges d'exploitation, en hausse de 5 M € dont 3 M € sur les redevances. Cette forte hausse est due au minimum garanti prévu au contrat pour la redevance « aéroport de Saint Exupéry » qui maintient un niveau de redevance élevé en inadéquation avec la forte baisse du chiffre d'affaires sur ce parc. Le reste de l'augmentation des charges d'exploitation est dû à la reprise des appels à prestataires liée à l'activité (intérimaires + 0,4 M € et entretien des parcs + 0,6 M €) ainsi qu'à la hausse des dotations aux amortissements (+ 0,6 M €).

Le déficit d'exploitation est grevé de :

- la charge financière : 0,8 M € ;
- le résultat exceptionnel : +1 M € ;
- l'intéressement / participation : - 0,3 M € ;
- allégé du crédit d'impôt sur les sociétés : + 0,08 M €

Le montant des investissements s'élève à 14,6 M € dont Saint Antoine (7,9 M €), Béraudier (3,2 M €) et Antonin Poncet (1,1 M €).

## **II- Faits marquants 2021 :**

L'exercice 2021 a connu les faits marquants suivants :

- l'ouverture du parc Saint Antoine le 28 juin 2021 ;
- la suppression du parking de la place de Francfort et la mise en place de la gratuité « 15mn » dans le parc de la Part Dieu ;

- l'acquisition de places cours Lafayette ;
- le début des travaux sur le HLU (Hôtel de Logistique Urbaine).

### **III- Perspectives et développement de la structure sur 2022 :**

Suite à la constitution par la Métropole, la Ville de Lyon et le Sytral d'une société publique locale de la mobilité, la structure a entamé une réflexion sur son développement stratégique pour les années à venir.

A plus court terme, le scénario retenu pour le budget 2022 est une sortie progressive de la crise sanitaire et une indexation énergétique tarifaire au 1<sup>er</sup> aout 2022. Le résultat net prévisionnel est ainsi prévu à la hausse avec un bénéfice prévisionnel de + 2,5 M €

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

#### **a) - Dans Le TITRE :**

- lire :

« Rapport des mandataires – **Société d'Economie Mixte** Lyon Parc Auto – Exercice 2021 »

- au lieu de :

« Rapport des mandataires – **Société Publique Locale** Lyon Parc Auto – Exercice 2021 »

### **DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA) au titre de l'exercice 2021.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET